

ÉPIDÉMIE DU CORONAVIRUS

(Mise à jour : 7 janvier 2022)

Le comité de concertation de ce jeudi 6 janvier 2022 a pris des décisions qui concernent les écoles pour les prochains jours.

La ministre de l'éducation a publié une circulaire qui précise les modalités d'application de ces décisions pour l'enseignement secondaire.

La rentrée du 10 janvier 2022 aura lieu en présentiel, pour 100% des élèves et cinq jours par semaine.

Les autorités publiques invitent les parents « à réaliser des auto-tests sur leurs enfants avant la rentrée du 10 janvier et, ensuite, une fois par semaine ».

Pour rappel : le **port du masque**, couvrant correctement et la bouche et le nez, reste obligatoire en intérieur pour tous.

Nous vous remercions pour votre compréhension.

La direction.